

N°819

11 Juin 2020
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH
CADRES



FLASH
CADRES

La dette en question

Le discours anxiogène du « trou abyssal de la Sécurité Sociale » n'est pas récent. Comme par hasard, il revient au galop avec la crise du Coronavirus.

Pour rappel, la philosophie de la Sécurité Sociale lors de sa création en 1945 est « donner selon ses moyens et recevoir selon ses besoins », avec pour objectif d'assurer à la population française la possibilité de vivre dignement et ce, quelques soient les aléas de la vie.

Ainsi, il semblerait que la dette de la Sécurité Sociale serait de 41 milliards d'€ pour 2020. Mais les comptes de la Sécurité Sociale, comme tout compte, sont faits de dépenses et également de recettes. Patronat et gouvernement n'ont cessé de parler des dépenses et n'abordent jamais les recettes. Or les recettes de la Sécurité Sociale se font exclusivement sur la base des cotisations sociales, salariales et patronales, communément appelées « charges patronales et salariales » par le patronat, le gouvernement et les médias.

Il s'avère que les exonérations des cotisations patronales pour 2019 se montent à 82 milliards d'€. Il n'y a donc pas de déficit de la Sécurité Sociale. Il suffit de supprimer les exonérations des cotisations patronales. Non seulement le déficit est comblé, mais cela permet de dégager des bénéfices qui seraient utiles, par exemple, à la reconstruction de l'hôpital public qui a su montrer sa nécessité ces derniers mois.

Cette dette est fabriquée et voulue par le patronat et le gouvernement, car la manne financière que représente la santé des français est énorme, de quoi aiguïser les appétits ! Alors le 16 juin ? Nous savons quoi faire !



Branche Poste

Non corvéables

A La Poste, les managers de proximité, fatigués, doivent faire respecter les gestes barrières, tout en adaptant précipitamment, sans explication ni moyen, de nouvelles organisations. Les cadres en travail à domicile, y ont été par obligation, parfois sans matériels au début du confinement, ni consignes, isolés et sans indemnités télétravail.

Le CTN, du 18 juin, sur l'organisation transitoire des PPDC, PDC, ACP, PFC et PIC pendant la crise sanitaire, va-t-il pérenniser la situation ?

La Poste jusqu'à présent, ne s'est pas montrée comme la plus respectueuse du dialogue social, il suffit de regarder l'utilité des CHSCT lors de cette pandémie pour s'en convaincre.

La Poste, redevenue entreprise vitale pour la Nation doit assurer ses missions avec des moyens adaptés et des salariés reconnus avec des salaires augmentés et des grilles salariales revalorisées. Soyons tous dans l'action le 16 juin !

Travailler en sécurité

Les conseillers veulent travailler en sécurité, pas de rendez-vous sans plexiglas, port du masque (conseiller et client) et le nécessaire pour nettoyer le bureau entre 2 rendez-vous.

Le télétravail doit être privilégié afin de limiter le nombre de personnes présentes en bureau tout en permettant de maintenir une activité.

Afin de gommer les inégalités entre les Directions Régionales, nous demandons à ce que le siège impose les normes dans lesquelles les rendez-vous doivent se dérouler : le nombre de rendez-vous en face en face et la prise en compte du temps de nettoyage des bureaux.

Si La Poste ne peut pas garantir la sécurité des conseillers, il ne faut recevoir aucun client. Les forces de vente sont invités à répondre massivement à la consultation faite par la CGT.

Branche Télécoms

Un PRA au pas de charge

Pendant la crise sanitaire, Orange a assuré les activités télécoms pour tous. Après le Plan de Continuité d'Activité (PCA), l'entreprise entame le Plan de Reprise d'Activité (PRA).

La CGT réclame une information et consultation dans tous les CSEE pour ne pas brûler les étapes de ce PRA. Alors qu'une majorité de salariés a été mise en télétravail, la reprise sur site va être limitée jusqu'à fin Août.

La CGT exige qu'Orange améliore les conditions du travail à domicile et n'en profite pas pour l'imposer à terme. L'entreprise a décidé l'ouverture rapide des boutiques après 2 mois de fermeture.

La CGT demande les conditions optimums de protection du personnel et le maintien de la Part Variable Commerciale et Managériale. Les « salariés vulnérables » ou en garde d'enfant ne doivent pas être pénalisés. Les tests volontaires de COVID -19 doivent être développés. Restons vigilants pour conserver nos droits et garanties face aux attaques du Medef et du gouvernement.

Distanciation sociale pour les salariés !

Orange se gausse de bons résultats pour le T1, de ventes records pour la fibre, d'avoir des salariés #hérosduréseau dont le travail est indispensable à la nation, d'un secteur en pleine expansion... Elle bénéficie de larges réserves financières et d'une importante réduction de coût due au télétravail, au gel des CAPEX et à 100 millions de masse salariale en moins avec 4 000 postes supprimés par an. Cette résilience face à la crise provient de l'investissement des salariés dont la charge de travail augmente d'autant que leurs conditions de travail reculent. Pourtant, Orange ose proposer, lors de la reprise des négociations salariales 2020, seulement 39% du budget 2019. Les cadres n'auraient que 0,9% en collectif dont 240 € garantis (525 € en 2019). Nous méritons plus que les miettes des actionnaires qui viennent de recevoir 530 Millions !

Fédération des Activités Postales et de Télécommunications **CGT**

Union Fédérale des Cadres

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22

Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cgt-fapt.fr> espace Cadres

Échos

Scénario connu

Les 2 000 salariés d'Alinéa, enseigne d'ameublement de 27 magasins autrefois propriété de Auchan, ne peuvent croire Macron lorsqu'il dit que tout sera mis en œuvre pour protéger les salariés, éviter l'angoisse du chômage et les fins de mois difficiles.

La fermeture des magasins, dans le cadre de la pandémie, est une aubaine pour les rapaces qui se jettent sur ces emplacements immobiliers pour en tirer du cash.

Le scénario est connu, un redressement judiciaire suivi d'une vente à un repreneur, qui ne reprendra que ce qu'il veut.

La holding propriétaire détenue par la famille Mulliez tirera les marrons du feu et les salariés en seront les victimes si rien ne change.

Seule la mobilisation obligera Macron à respecter sa parole, quoi qu'il lui en coûte !

Santé

Des actes... Pas des Promesses !

Une nouvelle grande « concertation », avec promesses d'un changement radical, réuni 300 acteurs de la santé et autres, mais où la place des organisations syndicales représentatives des personnels, dans ces pseudo-concertations, est volontairement minimisée par le gouvernement. Finalement, au programme de ces mesures : on ne change pas de cap, on accélère le rythme ! À l'occasion de ce Ségur de la Santé mais, aussi, dans les mobilisations qui s'annoncent, la CGT portera les revendications des professionnels de la santé qui ne demandent ni médailles, ni défilés, mais des actes concrets pour améliorer l'accès aux soins et les conditions de travail. Plus que jamais, notre revendication d'une Sécurité Sociale intégrale couvrant l'ensemble des besoins et financée par les cotisations sociales apparaît comme la seule réponse crédible à la crise.

Un droit à l'autonomie financé par la branche maladie

Le manque de moyens dans les Ehpad et dans le maintien à domicile est considérable. Les luttes des personnels ces dernières années témoignent des énormes besoins.

Un nouveau projet de loi prévoit la création d'un 5^{ème} risque pour la perte d'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap : cela fragiliserait son financement sur la base du salaire socialisé en le fiscalisant, et l'ouvrirait à des complémentaires ou à des assurances privées.

Pour la CGT, la prise en charge de la perte d'autonomie au domicile ou en établissement, doit être liée aux cotisations sociales et assurée par la Sécurité sociale en intégrant « le droit à l'autonomie » dans sa branche maladie et en articulant prévention, dépistage et solidarité.

International

La fureur capitaliste

La suspension pour 1200 jours, par ordonnance, du Code du travail dans 5 des 30 États indiens (plus de 554 millions d'habitants), prive de tous droits les travailleurs de ce pays : la journée de travail est passée de 8 à 12 heures, la notion d'accident du travail a disparu, la règle des congés payés n'existe plus, le montant du salaire minimum est abrogé, l'âge minimum pour faire travailler les enfants est aboli ...

La CGT demande à l'OIT de prendre toutes les mesures pour pousser l'Union indienne à revenir dans le concert des nations et réclame la suspension de toute activité commerciale, économique et politique entre l'Union Européenne et l'Union Indienne, tant que ces ordonnances ne seront pas annulées.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Après le chômage partiel, le chômage tout court...

La frilosité des banques reste de mise malgré les discours contraires du gouvernement. L'enseigne Conforama est affaiblie par les difficultés financières du Sud-Africain Steinhoff, son propriétaire. Un PSE était en cours avant la pandémie avec refinancement de la dette et retour à l'équilibre prévu en 2020.

La crise sanitaire a bousculé ce scénario. Pour passer le cap, Conforama a demandé l'obtention d'un prêt garanti par l'État aux banques dites « partenaires » dont BNP Paribas qui n'a même pas daigné venir à la réunion !

Les 9 000 salariés ont accepté le plan social puis le confinement et ils sont dans l'insécurité sociale totale sans visibilité sur leurs emplois.

Il est temps que ce gouvernement oblige les banques à financer l'économie réelle et pas la bourse.

Le jour d'Après

Ça presse !

PRESSTALIS (ex NMPP) a été placée en redressement judiciaire et ses filiales chargées de la distribution et de la promotion de la presse (SAD et SOPROCOM) liquidées immédiatement à la suite d'une attaque sans précédent des éditeurs de presse.

Ceci a pour conséquences l'arrêt de l'accès à la presse écrite des citoyens et la mort programmée des magazines à faible tirage. En parallèle 512 salariés chargés de l'acheminement de la presse ont été licenciés immédiatement. La responsabilité de l'État est engagée en ayant adopté la loi Bichet qui déresponsabilise les éditeurs dans la gestion des messageries et en ayant accordé des subventions à des éditeurs milliardaires sans contreparties.

La CGT formule des propositions alternatives contre la liquidation brutale des SAD et de SOPROCOM. La presse n'est pas un produit commercial et ne doit pas subir la loi du marché.

L'urgence d'une stratégie à long terme

Primes vertes, fonds d'investissement, prêt de l'État... au total, c'est 8 milliards d'euros d'aides publiques pour moderniser les outils de production de la filière automobile, accélérer l'innovation et booster le marché du véhicule propre.

Si ces aides sont un plus, elles ne sont pas suffisantes. Ce dont l'industrie automobile a besoin, c'est d'une stratégie industrielle sur le long terme.

Pour la CGT, il faut travailler sur un rééquilibrage des volumes et avoir une véritable politique de relocalisation de la production, basée sur les besoins de la population et non sur les intérêts d'une logique capitaliste.

La CGT demande l'organisation d'un débat national pour une véritable filière automobile, pour l'emploi et l'autonomie industrielle.

Égalité

Transparence des rémunérations !

Les inégalités salariales prospèrent sur l'opacité et l'individualisation des rémunérations. Elles ne cesseront que lorsque les entreprises seront contraintes de faire la transparence sur leurs pratiques et seront sanctionnées en cas de discrimination.

En France, l'index égalité salariale a été détourné par le patronat et le gouvernement qui l'ont construit de telle sorte que les écarts de salaire soient invisibles. A l'automne 2020, une directive européenne doit rendre, enfin, obligatoire une réelle transparence sur les écarts de salaire et de carrière et sanctionner tous les employeurs récalcitrants.

Sauf que sous la pression du patronat, la Commission Européenne s'apprête à renvoyer aux calendes grecques cette directive.

La CGT appelle la Commission Européenne à mettre rapidement à l'ordre du jour une directive ambitieuse sur la transparence salariale !